

## **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2009 COMPTE RENDU DE SEANCE**

L'an deux mil neuf,  
Le dix neuf mars à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Alain GREMILLON.

Etaient présents : Mmes Mrs Alain GREMILLON – Serge BERNES – Valérie GANOT HOCQ - Guy BEAULIEU – Alexandre DANGREMONT – Claude MEDARD – Josette TREMIER – Emilie PERROTEAU – Thierry LEFEUVRE – Xavier BOURRAUD – Christine CULERIER – Dominique DELANGLE – Monique MANE – Christelle BADUEL – Michel MENAGER – Romuald POUILLET – Jean Marc CHOPLAIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé : Mr Stéphane MOTA

Madame Josette TREMIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Serge BERNES a été élu Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

### 1- BUDGET GENERAL

#### 1-1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – (20090301)

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Serge BERNES, approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2008 présenté par Madame GOUSSET, Receveur Municipal

#### 1-2- AFFECTATION DU RESULTAT 2008 ( 20090302)

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'année 2008 soit 254 977.35 € à la section d'investissement du budget 2009.

#### 1-3 – TAUX DE FICALITE DIRECTE LOCALE 2009 (20090303)

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de fiscalité des 4 taxes pour l'année 2009 soit :

Taxe d'habitation : 12.07% - Foncier Bâti : 18.90 % - Foncier Non Bâti : 32.40% -  
Taxe Professionnelle : 15.46%.

#### 1-4 BUDGET PRIMITIF 2009 (20090304)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2009 équilibré à 1 057 849 € pour la section de fonctionnement et 469 280 € pour la section d'investissement.

### 2- BUDGET ASSAINISSEMENT

#### 2-1 COMPTE ADMINISTRATIF 2008 (20090305)

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Serge BERNES, approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2008 présenté par Madame GOUSSET, Receveur Municipal

#### 2-2 AFFECTATION DU RESULTAT 2008 (20090306)

Le Conseil Municipal décide d'affecter

- L'excédent de fonctionnement de l'année 2008 soit 2 260.15€ à la section de fonctionnement du budget 2009.
- L'excédent d'investissement de l'année 2008 soit 63 531.92 € à la section d'investissement du budget 2009.

#### 2-3 BUDGET PRIMITIF 2009 (20090307)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2009 équilibré à 50 802 € pour la section de fonctionnement et 120 253 € pour la section d'investissement.

### 3- PERSONNEL COMMUNAL – Avancement de Grades pour l'année 2009 (20090308)

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, le Conseil Municipal fixe le taux de promotion à 100 % pour l'avancement de grade d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à celui de 1<sup>ère</sup> classe et à 100 % pour l'avancement de grade d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à celui de 1<sup>ère</sup> classe.

### 4- CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE EMPRUNT CENTRE SOCIAL RURAL CANTONAL (20090309)

Le Centre Social Rural de Montfort le Gesnois a souscrit auprès du Crédit Mutuel, un emprunt de 130 000 € sur 10 ans pour lequel il est demandé aux 14 communes adhérentes de consentir un cautionnement solidaire. Pour la Commune de Lombron, le montant de la garantie est fixé à 14 021€.

Le Conseil Municipal accepte de constituer la commune de Lombron garante du Centre Social pour un montant de 14 021€.

### 5- FOURRIERE ANIMALE MUNICIPALE (20090310)

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention de fourrière animale avec la Ville du Mans pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars 2009.

### 6- CLIS DE MONTFORT LE GESNOIS

La commune de Montfort envisage de demander une participation financière à chaque commune concernée par la scolarisation d'enfants résidants sur leur territoire dans la classe d'Intégration Scolaire (CLIS) de l'Ecole Publique de Montfort le Gesnois (article 87 de la loi du 13 août 2004)

. La participation demandée à la commune de Lombron est de 440 € (1 élève scolarisé) par année depuis l'année scolaire 2006/2007, soit 1320 € pour les 3 années.

Le Conseil Municipal accepte de participer pour l'année 2008/2009 pour la somme de 400 € mais refuse l'effet rétroactif.

### 7- SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (20090311)

N'ayant aucune remarque à formuler sur le dossier d'enquête publique, le Conseil municipal ne s'oppose pas au projet du SAGE du bassin versant de l'Huisne ( 1 abstention).

### 8-DEMISSION DE Madame PASQUIER

Par courrier adressé à Monsieur le Maire en date du 2 mars, Madame Nicole PASQUIER souhaite mettre un terme, pour raisons personnelles, à son mandat de Conseillère Municipale. Le Conseil Municipal prend acte de cette démission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit 30.